



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

N° 197X80

Classif. Internat.

F 24 J/E 66 B

Mis en lecture le :

01-04-1981

Le Ministre des Affaires Économiques,

Vu la loi du 24 mai 1854 sur les brevets d'invention :

Vu le procès-verbal dressé le 12 décembre 197X80 à 11 h. 15
au Service de la Propriété industrielle;

ARRÊTE :

Article 1. — *Il est délivré à la Sté dite : S.A. BIRN N.V.*
Chée de Haecht 1400, 1130 Bruxelles,

un brevet d'invention pour : Dispositif de fenêtres destinées au
chauffage par captation et diffusion des rayons solaires,

Article 2. — *Ce brevet lui est délivré sans examen préalable, à ses risques et périls, sans garantie soit de la réalité, de la nouveauté ou du mérite de l'invention, soit de l'exactitude de la description, et sans préjudice du droit des tiers.*

Au présent arrêté demeurera joint un des doubles de la spécification de l'invention (mémoire descriptif et éventuellement dessins) signés par l'intéressé et déposés à l'appui de sa demande de brevet.

Bruxelles, le 31 décembre 197X80

PAR DÉLÉGATION SPÉCIALE :

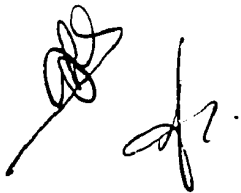
L. SALPÊTEUR

Directeur

Brevet d'invention au nom de la S.A. BIPB concernant
"Dispositif [REDACTED] de fenêtres destinées au chauffage par
captation et diffusion des rayons solaires".

Il s'agit d'un système de fenêtres doubles destiné à
laisser pénétrer les rayons solaires dans un comparti-
ment compris entre deux fenêtres de telle sorte qu'un
courant ascendant d'air chaud soit créé et aspiré, puis
rejeté du compartiment en question vers l'intérieur de
la maison.

L'idée est d'utiliser d'une part une vitre épaisse pour
réchauffer l'air emprisonné dans le "compartiment" pour
provoquer la création d'une ascendance thermique obligeant
l'air chaud à se répandre dans le haut de la pièce à
chauffer, tandis que l'air plus froid du bas de la pièce
se trouve de ce fait aspiré dans le "compartiment" à son
tour.



CARACTÉRISTIQUES

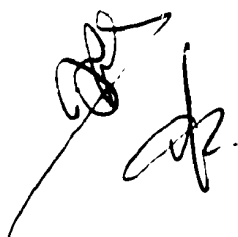
La fenêtre (A) est extérieure; elle est constituée de larges panneaux de verre de 8 à 10 mm d'épaisseur. Elle ferme hermétiquement. Le châssis peut être en bois, en métal ou en matière plastique.

La fenêtre (B) est intérieure; elle est constituée de larges panneaux ou de petits carreaux de verre ordinaire dont l'épaisseur peut être de 2 à 3 mm.

Elle comprend, à la base de son châssis, une fente de 1 cm. de largeur; ceci sur la plus grande longueur possible.

(C') sa coupe est ouverte à 45° de bas en haut. Elle comprend également dans la partie supérieure de son châssis une fente semblable à la fente inférieure. Il s'agit de la fente (C'') de dimensions identiques mais orientée à 45° à l'inverse de (C'), de façon à permettre le retour de l'air chauffé dans le haut de la pièce.

Les fentes (C') et (C'') sont munies de clapets de fermeture dont la commande peut être manuelle, mécanique ou télécommandée.

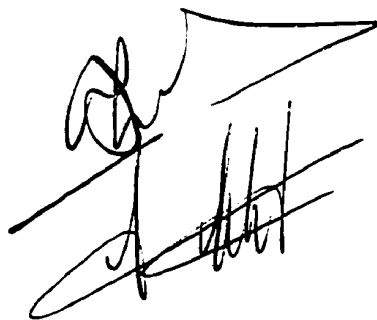


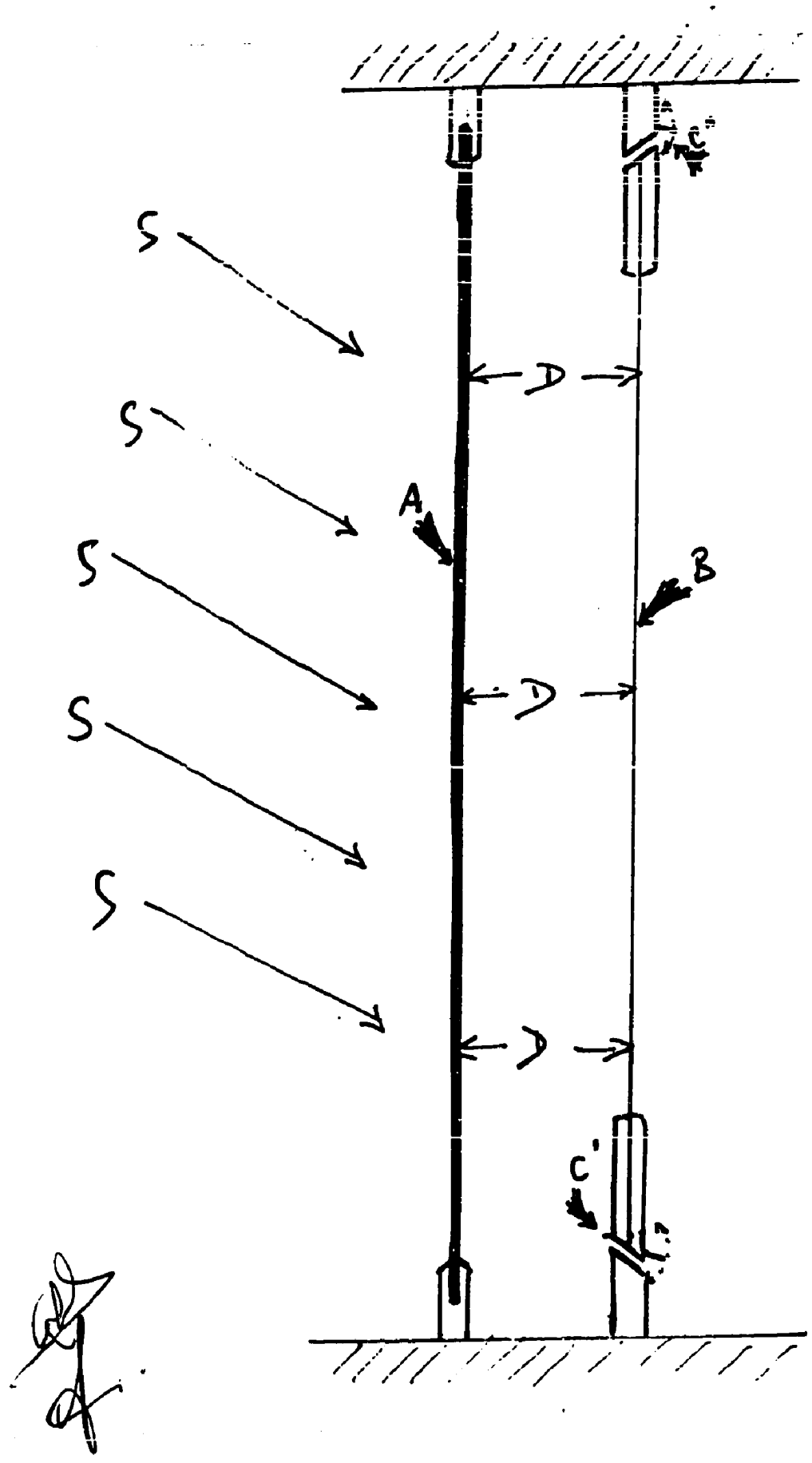
DESCRIPTION

Une fenêtre et châssis hermétique s'opposent aux intempéries vers l'extérieur de la pièce; ils reçoivent le soleil (S) directement de l'atmosphère (A).

A une distance à déterminer dans chaque cas, et pouvant aller de 10 à 30 cm., un second système fenêtre châssis (B) est disposé parallèlement au premier système (A). Le système (B) est muni de fentes de 1 cm. de largeur dans le bas et dans le haut du châssis; fentes munies de clapets à fermetures hermétiques (C') et (C'') correspondant à l'obturation, sur commande manuelle ou automatique de ces fentes. L'espace compris entre (A) et (B) constitue ce que nous appellerons le compartiment (D).

Durant les temps d'insolation, les clapets (C) seront ouverts. Le soleil chauffant l'air du compartiment (D), cet air s'écoule en ascendance thermique, provoquant un courant d'aspiration d'air froid en C' et d'écoulement d'air chaud, vers l'intérieur de la pièce en C''.





Handwritten signature or scribble in the bottom left corner.